



**HAL**  
open science

## La modalité dans une approche typologique

Alice Vittrant

► **To cite this version:**

Alice Vittrant. La modalité dans une approche typologique. La typologie en France aujourd'hui - Cellule de Recherche en Linguistique(CRL), May 2005, Paris, France. halshs-00185073

**HAL Id: halshs-00185073**

**<https://shs.hal.science/halshs-00185073>**

Submitted on 5 Nov 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LA MODALITE DANS UNE APPROCHE TYPOLOGIQUE

Alice Vittrant  
CNRS-LACITO

vittrant@vjf.cnrs.fr

La typologie n'est pas une théorie linguistique au sens d'une modélisation du langage. Elle a pour but la classification des langues à partir de caractéristiques formelles partagées. Cette définition sommaire sous-entend que le domaine linguistique (phonologie, morphologie, syntaxe) sur lequel porte l'investigation a été préalablement sélectionné, que les éléments et les notions qu'ils véhiculent ont clairement été définis afin de permettre la comparaison des langues entre elles.

Dans cette optique, notre article présentera la démarche d'un linguiste travaillant à la description de langues dans une perspective typologique. Il tentera de répondre à la question « Comment travaille-t-on en typologie en France aujourd'hui ? » en décrivant les étapes nécessaires à l'étude de l'expression de la modalité dans une langue particulière, le birman.

### **1. Préambule à l'étude de l'expression de la modalité en birman**

#### **1.2. La langue étudiée**

Langue de la famille tibéto-birmane parlée en Birmanie (Myanmar), le birman tous dialectes confondus<sup>1</sup>, est la langue maternelle de plus de la moitié de la population<sup>2</sup>, soit environ 25 millions de locuteurs<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Parmi les dialectes du birman, nous pouvons citer *l'arakanais* et le *marma* (ouest de la Birmanie), le *intha* (région du lac Inle, état Shan) et le *tavoyen* (côte sud, Tenasserim), tous considérés comme des dialectes archaïques du birman (cf. Lucien Bernot, 2000 : 60, 74, Denise Bernot, 1958).

<sup>2</sup> De Koninck (1994 : 204) « Le dernier recensement remontant à 1983, il n'est pas possible d'établir le chiffre de sa population avec certitude. Les estimations les plus sérieuses le situaient à la fin de 1991 à environ 41, 5 millions ».

<sup>3</sup> Les statistiques de la SIL ([www.ethnologue.com](http://www.ethnologue.com)) donnent 21,5 millions de locuteurs du birman en 1986, soit 58,41% de la population, tandis que Matisoff (1991b) donne 28,8 millions de locuteurs, (avec un pourcentage annoncé de 78% de la population

Les tentatives pour rendre la langue birmane plus accessible aux occidentaux n'ont pas manqué. Les premiers écrits européens sur cette langue (dictionnaire, précis de grammaire, etc...) datent du XVIII<sup>e</sup> siècle (Pruitt, 1994 : 35<sup>4</sup>). Ils furent suivis d'autres travaux sur la langue (manuel d'apprentissage, analyse grammaticale) comme ceux proposés par Saint-John (1936), Cornyn (1944), Stewart (1955), mais aussi par des érudits birmans (Min Latt 1962-63-64, Pe Maung Tin 1956).

Cependant, à l'exception des travaux de Denise Bernot<sup>5</sup>, les études linguistiques sur la langue vernaculaire sont rares et les descriptions concernent généralement la langue littéraire. Ces deux langues, quoique intercompréhensibles, doivent être considérées comme des objets d'étude distincts. Elles ont en effet des caractéristiques grammaticales distinctes.

La possibilité de collecter des données orales nous a incité à opter pour l'étude de la langue vernaculaire

## 1.2. Travail préliminaire

Lorsque l'on étudie le birman — qu'il s'agisse de la langue littéraire ou vernaculaire —, un travail approfondi sur le syntagme verbal apparaît rapidement incontournable. Élément central d'un énoncé verbal, c'est aussi dans cette langue le seul constituant obligatoire, les arguments étant facultatifs.

Ainsi un énoncé birman est souvent constitué d'un syntagme verbal unique sans aucune référence explicite aux arguments. La présence de ces derniers est optionnelle ou plus exactement, elle est liée à l'accessibilité du référent<sup>6</sup> qu'ils représentent. En

---

totale). Le dernier recensement de la population donnant des informations sur l'appartenance ethnique et linguistique date de 1931 et à cette époque le birman était la langue maternelle déclarée de 67% de la population totale (Allott, 1985 : 131).

<sup>4</sup> Pruitt (1994 : 35) : « Les premiers missionnaires catholiques en Birmanie qui préparèrent des dictionnaires, des grammaires et des traductions du birman travaillaient avant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. »

<sup>5</sup> Outre Bernot (1968, 1973, 1980, 1992), on peut citer l'ouvrage très complet d'Okell (1969) et le dictionnaire des formes grammaticales. D'Allott et Okell (2001). Les premiers de ces travaux, proposent une description très complète de la phonologie de la langue et une première analyse morphosyntaxique d'une grande valeur pour la connaissance (et l'apprentissage) de la langue. Ils nécessitent cependant d'être complétés par des études approfondies sur la morphosyntaxe des constituants, et l'analyse du discours. Quant au dernier ouvrage cité (Allott & Okell, 2001), il n'est pas spécifique au birman vernaculaire.

<sup>6</sup> Une entité (ou une proposition) a le statut de référent dans le discours si le locuteur considère qu'elle est connue de son interlocuteur, qu'elle fait partie du *background* »

d'autres termes, si le référent est « actif » (au sens de Lambrecht (1994)) — i.e. s'il a déjà été exprimé linguistiquement et est donc identifiable<sup>7</sup>—, il ne sera pas nécessaire de le faire apparaître à nouveau. Un énoncé qui ne contient aucune information lexicale ou grammaticale concernant le (ou les) argument(s) est donc non seulement possible<sup>8</sup>, mais très fréquent en birman. En (1) l'argument unique du verbe « revenir » se devine par le contexte situationnel. En (2), la personne à l'origine de l'action ayant été précédemment citée, le référent est clairement identifié ; il n'est pas nécessaire de l'exprimer syntaxiquement. Seul l'objet dont il est nouvellement question, i.e le « sac façon 'peau de serpent' » apparaît.

(1)      ပြန်လာပြီလား ။  
**pyaN**    **la**            **Pi**            **`la**  
 rentrer    venir            PVF:const.    PP:QST  
*(Tu/Vous) es revenue ?*

(2)      မြေ အရေ ခွံ အိတ် ဝယ် တယ် ။  
**mwe**            **?əye-KhwaN**    **?ei?**    **wε**    **Tε**  
**serpent**            **peau d'animal**    **sac**    acheter    PVF:R.ass  
*(Elle) a acheté un sac (façon) peau de serpent.*

Notre étude a donc débuté par la description et l'analyse des différents éléments composant le syntagme verbal. L'objectif de ce travail préliminaire était de définir précisément les catégories verbales linguistiquement exprimées en birman — tant syntaxiquement que sémantiquement —, étape nécessaire à toute comparaison avec d'autres langues.

### 1.3. Première étape : circonscrire le domaine d'étude.

Cependant, devant l'ampleur de l'entreprise, nous avons réduit nos ambitions. Comme le dit Lazard :

« La langue est un organisme tellement complexe qu'il est probablement utopique de prétendre en saisir l'ensemble au moyen de

---

(énoncés antérieurs, situation socio-culturelle...) au moment de l'énonciation (cf. Lambrecht 1994).

<sup>7</sup> Sur les notions d'identifiabilité et d'accessibilité, se reporter à Lambrecht (1994 : 76-77, 93). Sur la structure informationnelle du birman, se reporter à Vittrant (1999).

<sup>8</sup> Bernot (1968 : 103) : « Nous avons vu que la phrase minimale, en énoncé normal, était à deux éléments : le verbe et une marque finale. [...] en birman de tels énoncés sont complets mais se situent dans un contexte verbal ou situationnel. »

quelques concepts. Il paraît sage de segmenter la difficulté [...] Il convient donc pour commencer de se contenter de secteurs limités et bien définis dans l'espace des catégories grammaticales. C'est dire que la première tâche dans l'élaboration des concepts est justement de délimiter un domaine » (Lazard, 1999 : 22)

Nous avons souhaité nous concentrer sur l'expression de la modalité, plutôt que de traiter de l'ensemble des morphèmes du syntagme verbal, lesquels véhiculent des notions aussi différentes que le temps, l'aspect, la modalité, la pluralité ou la valence.

## **2. Choix du domaine d'étude**

### **2.1. La modalité : omniprésence de cette notion dans la langue (SV, nominalisation, subordination)**

Le domaine sur lequel faire porter notre étude s'est imposé d'emblée à l'examen des données du birman. Une notion est en effet très présente dans cette langue, il s'agit de la modalité.

(1) En effet, le syntagme verbal nécessite pour être complet, la présence d'une particule sélectionnée parmi un jeu restreint de morphèmes, appartenant tous au domaine de la modalité.<sup>9</sup> (voir tableau (1) ci-après).

(2) Par ailleurs, la modalité intervient dans différentes constructions comme la subordination ou la nominalisation (voir § 2.1.2)

#### 2.1.1. Présence nécessaire d'une particule modale dans le syntagme verbal

En birman, le syntagme verbal est constitué au minimum d'un lexème verbal et d'une particule verbale finale (PVF) véhiculant une (ou plusieurs) notion(s) modale(s), comme schématisé dans le tableau (1) et illustré par l'exemple (3).

Les principales particules sont présentées dans le tableau (2) ci-après<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> L'appartenance au domaine de la modalité de ces particules est une hypothèse issue d'une première analyse grossière du paradigme des morphèmes verbaux obligatoires. Elle a été confirmée ultérieurement par notre étude.

<sup>10</sup> Il existe d'autres particules verbales finales (PVF) d'emploi restreint ou figé. Le tableau ci-dessus présente les six PVF d'emploi courant (et leur allomorphes) en proposition principale.

**Tableau (1) : Syntagme verbal minimal et étendu**

Syntagme verbal minimal	<b>Vh</b> [lexème verbal] + <b>PVF</b> [Particule Verbale Finale]
Syntagme verbal étendu	[(Vaux) + <b>Vh</b> + (Vaux) + (PV) + <b>PVF</b> ]

Dans l'exemple (3), l'énoncé (a) montre qu'un SV peut comporter plusieurs morphèmes verbaux en plus du verbe. Le syntagme verbal est constitué de l'ensemble des morphèmes mis entre crochets ; il commence avec le verbe ရောက် /**yaʔ**/ et se termine avec la particule တယ် /**Tɛ**/, véhiculant la modalité REALIS et une assertion forte.

Les énoncés (b) et (c) montrent qu'un énoncé verbal est cependant bien formé s'il comporte au minimum un verbe et une particule verbale finale (PVF) marquée pour la modalité.

- (3) a. ...လင်မယားတစ်ယောက်နဲ့ တောင်ကုန်းတစ်ခုပေါ်ရှိရောက်လာခဲ့ကြတယ် ။  
 ...lin-mə-`ya θiʔ Khoʔ Pho' tɔN-koN tə-khu  
 ...couple bois couper SUB:but colline-butte un-CLF  
 Pɔ Ko [**yaʔ** la Khɛ' Ca' **T-ɛ**]<sub>sv</sub>  
 dessus DIR **arriver** venir PV:spt. PV:plur. **PVF:R.-ASS**  
*[Un jour,] un couple [de bûcherons très pauvres] arriva sur la colline pour couper du bois.*

- b. ရောက်တယ် ။  
 [**yaʔ** **T-ɛ**]<sub>sv</sub>  
**arriver** **PVF:R.-ASS**  
*(Ils) arrivent / sont arrivés.*

- c. ရောက်မယ် ။  
 [**yaʔ** **m-ɛ**]<sub>sv</sub>  
**arriver** **PVF:IR.-ASS**  
*(Ils) arriveront.*

**Tableau (2) : Principales PVF en proposition principale**

---

Nous présentons dans ce tableau les principales particules verbales finales (PVF). Il en existe

Signification	PVF en discours exclamatif	PVF en discours neutre (+PP :ass)	PVF en discours interrogatif (+ PP :QST) <sup>11</sup>
REALIS affirmation, factualité réalisation	တာ /Ta/	တယ် /Tɛ/  t(a) + ɛ	သ (လား) /θə + `la/ ရဲ့ (လား) /yɛ' + `la/ ∅ (လား) / ∅ + `la/
IRREALIS envisagement hypothèse	မှာ /Ma/ (/mə/)	မယ် /mɛ/  m(a) + ɛ	မ (လား) /mə + `la/
réalisation (constat)	ပြီ /Pi/	ပြီ /Pi/	ပြီ (လား) /Pi + `la/ ou /Pə + `la/
négation	မ-ဘူး /mə... `Phu/	မ-ဘူး /mə... `Phu/	မ-ဘူး (လား) /mə... `Phu + `la/
ordre	∅	∅	–
défense	မ-နဲ့ /mə... nə' /	မ-နဲ့ /mə... nə' /	–

2.1.2. Subordination, nominalisation et modalité

La modalité est présente dans différentes constructions comme la subordination ou la nominalisation.

Les énoncés (a) et (b) de l'exemple (4) montrent que le morphème reliant une proposition relative au syntagme nominal qu'elle détermine, est marqué pour la réalisation de l'événement (en (a)) ou l'envisagement de celui-ci (en (b)), soit marqué pour la modalité REALIS ou IRREALIS.

- (4) a. ... မနက်တုံးက ကျွန်မကို ခေါ်သွားတဲ့နေရာ ၊  
 ...məneʔ-`ToN-Ka' cəma' Ko  
 ...matin-au moment-S. 1SG(F.P.) OBJ  
 khə-`θwa Tɛ' neya  
 appeler-aller/AUX:dir. REL:R endroit  
*L'endroit où (tu) m'as emmenée l'autre matin...*
- b. ... မနက်ပြန် က ကျွန်မကို ခေါ်သွားတဲ့နေရာ ။  
 ... məneʔpyaN cəma' Ko  
 ... demain 1SG(F.P.) OBJ  
 khə-`θwa mɛ' neya  
 appeler-aller/AUX:dir. REL:IR endroit  
*L'endroit où (tu) m'emmèneras demain...*

<sup>11</sup> Il existe deux particules de fin de phrase (PP) interrogatives လား /la/ et လဲ /le/ Pour une meilleure lisibilité du tableau, nous n'en faisons apparaître qu'une.

De même, les deux nominalisateurs တာ /ta/ et မှာ /ma/ présentés dans les énoncés (5a) et (5c) sont marqués respectivement pour les modalités REALIS et IRREALIS. En (b) en revanche, le nominalisateur ချက် /chɛʔ/ ne véhicule aucune information modale.

Les syntagmes obtenus après nominalisation, quelque soit le morphème utilisé, ont bien un statut nominal ; ils peuvent être suivis de la marque d'objet ကို /Ko/ comme dans les exemples (5a) et (5b).

- (5) a. မတို့လုပ်တာကို ပြောခိုင်းတာလေ ။  
 ma'-To' loʔ Ta Ko  
 grande sœur-PLUR.COLL faire NOM:R OBJ  
 `pya `khaiN Ta le  
 dire commander PVF:R. PDS (insist.)  
 ... (Elle) t'a demandé de dire ce que vous aviez fait.  
 (litt. ... (Elle) a demandé le fait de dire ce que grande sœur et les siens ont fait.)

- b. စားပွဲခင်း ထားချက်ကို ထောငှက်ရင် ၊ သူပြန်စားလိမ့်မယ် ။  
 Sə'Pwɛ'khiN `tha chɛʔ Ko thoʔ yiN  
 nappe poser NOM OBJ s'appuyer SUB:si  
 θu pyaN `sa lɛiN mɛ  
 3SG s'en retourner manger PV:prob PVF:IR.ass  
 Si on s'appuie sur le fait que la nappe est posée sur la table,  
 il rentrera probablement manger.

- c. သူနဲ့ ကျွန်တော် တွေ မှာ မနက်ပြန် ပါ ။  
 θu nɛ' cəno twe' Ma mənɛʔpyaN Pa  
 3SG avec 1SG (H.P.) rencontrer NOM:IR demain PV:POL  
 C'est demain que je le rencontrerai.  
 (litt. Le fait que je le rencontrerai, [c'est] demain.)

### 3. Seconde étape : choisir un cadre conceptuel

La seconde étape a consisté à choisir un cadre conceptuel permettant l'analyse des données en vue d'une comparaison avec les données d'autres langues. Ce cadre conceptuel se devait donc de distinguer le plan des signifiants de celui des signifiés, c'est-à-dire les catégories morphosyntaxiques liés à une langue et leur contenu sémantique à valeur universelle.

De plus, il devait permettre de rendre compte des nombreuses formes modales du birman, mais aussi de leur interaction avec les autres morphèmes du système verbal.

### **3.1. Etat des lieux**

Le choix ne fut pas aisé, car les cadres théoriques sont nombreux et les interprétations du terme ‘modalité’ variées.

Le terme renvoie, selon les auteurs, à différents domaines, tels la logique, la sémantique, la psychologie, la syntaxe, la pragmatique ou la théorie de l'énonciation (cf. Meunier, 1974 : 8).

#### 3.1.1. Les différentes approches de la modalité

Le concept de modalité, tel que nous le concevons aujourd'hui, est issu des travaux de la logique modale développée par des philosophes grecs de l'Antiquité, lesquels présentent la modalité comme traitant des modifications d'une proposition par une expression de nécessité, de possibilité, de contingence. Les notions modales de ‘possibilité’ et de ‘nécessité’ vont être largement reprises et utilisées pour définir les modalités en linguistique (Kratzer, 1981 : 43), (Auwera & Plungian, 1998 : 80), (Palmer, 1986 : 20-21).

Par ailleurs, bien qu'une grande partie des concepts modaux utilisés en linguistique soit issue de la modalité logique, logiciens et linguistes n'ont pas le même point de vue sur la modalité (Lyons 1977 : 792). Tout d'abord, la tradition logique traite la modalité comme une propriété des propositions détachées de leur contexte communicatif naturel (Givón, 1995 : 114) ; la définition des modalités en logique évite les références au locuteur, alors que du point de vue linguistique, la référence au locuteur est essentielle (Palmer, 1986 : 16)<sup>12</sup>.

Un certain nombre de critères ont été proposés implicitement ou explicitement afin de définir la modalité en linguistique : des critères morphosyntaxiques, sémantiques, pragmatiques.

---

<sup>12</sup> Palmer (1986 : 16) : « ... the traditional logic has been more concerned with objective modality, which excludes speakers . Modality in language, especially when marked grammatically, seems to be essentially subjective. » Il note cependant plus loin (1986 : 102) que considérer la ‘subjectivité’ comme une caractéristique essentielle de la modalité est problématique : « There are problems with this in the analysis of deontic modality, in that some non-epistemic uses of modal elements seem to have no element of subjectivity ».

Certains travaux comme ceux de Lyons (1977), Chung & Timberlake (1985), Frawley (1992) ont une approche sémantique de la modalité. D'autres, comme ceux de Maynard (1993), ou de Sweetser (1990) sont plus résolument tournés vers la pragmatique, tandis que l'approche de Papafragou (2000) se situe à l'interface entre les deux domaines. Certaines présentations de la modalité ou des phénomènes modaux s'inscrivent dans un cadre théorique particulier : le cadre de la grammaire générative par exemple, avec l'ouvrage de Cinque (1999) et le travail plus ancien de Goral (1988), le cadre de la sémantique formelle avec la proposition de Kratzer (1981). Citons encore les travaux fonctionnalistes de Givón (1984), (1995), Dik (1997), Van Valin & LaPolla (1997)<sup>13</sup> qui intègrent la modalité dans un cadre d'analyse de la phrase plus global, et les monographies très complètes de Palmer (1986), Le Querler (1996), Lampert (2000). Nous ne pouvons finir cette énumération sans faire référence aux travaux typologiques traitant de la modalité comme l'ouvrage de Bhat (1999) et l'étude très détaillée sur l'émergence et l'évolution des formes modales dans les langues de Bybee & al (1994).

**Tableau (3) : Les différentes approches de la modalité**

Approche sémantique	Chung & Timberlake (1985), Frawley (1992), etc.
Approche pragmatique	Maynard (1993), Sweetser (1990), etc.
Traitement de la modalité dans le cadre de la grammaire générative	Cinque (1999), etc.
Traitement de la modalité dans un cadre fonctionnaliste	Givón (1984), (1995), Van Valin & LaPolla (1997), etc.

### 3.1.2. Tentatives pour définir la modalité

D'autre part, le contenu sémantique de la catégorie 'modalité' est loin de faire l'unanimité (cf. Vion (2003), contrairement au temps ou à l'aspect, pour lesquels il règne un certain consensus parmi les linguistes

Ainsi, certains auteurs comme Auwera & Plungian (1998) restreignent le domaine de la modalité à l'expression du possible et du nécessaire, — c'est-à-dire grossièrement aux modalités

---

<sup>13</sup> Le chapitre 5 de Lampert (2000 : 107sq.) offre une très bonne présentation des analyses fonctionnalistes de la modalité selon ces trois auteurs.

déontique et épistémique —, tandis que d'autres linguistes comme Lequerler (1996) ou Palmer (1986), y intègrent, en plus des traditionnelles notions de permission, d'obligation et de probabilité, des notions comme l'évidentialité (ou médiatif), l'évaluation du procès — i.e. des modalités subjectives,.

Ce tour d'horizon sur la notion de modalité nous aura permis de constater l'abondance de cadres théoriques traitant du sujet, et la nécessité d'en choisir un pour notre étude de l'expression de la modalité en birman.

### **3.2. L'expérience des langues comme critère de choix**

Pourquoi choisir un cadre théorique plutôt qu'un autre ? Pourquoi choisir une conception large de la modalité telle que celle proposée par Palmer (1986) ou Lequerler (1996) plutôt qu'une conception étroite telle que celle proposée par Auwera & Plongian (1998) ? Quel(s) critère(s) adopté(s) pour faire ce choix ?

#### 3.2.1. Diversité des langues connues

Nous avons, pour notre part, opté pour le critère de « l'expérience des langues ». Il nous semble en effet souhaitable que le linguiste se laisse guider par sa connaissance, son expérience des langues, une expérience étendue à des langues aussi diverses que possible.

Cette diversité est essentielle, puisqu'elle permet la confrontation de cadres théoriques avec des données de langues typologiquement et génétiquement très éloignées.

Dans cette optique, la connaissance du birman, langue aux caractéristiques très éloignées des langues indo-européennes souvent à la base des cadres théoriques, est un atout, voire un bon « outil » pour tester (ou construire) ces outils conceptuels.

#### 3.2.2. Caractéristiques du birman

Rappelons brièvement les principales caractéristiques phonologiques, morphosyntaxiques et pragmatiques du birman.

- C'est une langue **tonale**<sup>14</sup> et **monosyllabique**<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Le birman a trois ou quatre tons. La définition varie selon les traditions linguistiques : qualité de voix, hauteur, longueur, direction, les linguistes des traditions anglophone et francophone ne mettent pas l'accent sur les mêmes caractéristiques acoustiques de ces tonèmes.

- Langue **SOV** ou, plus exactement, langue à verbe final<sup>16</sup>, le birman fait aussi usage de postpositions, et les déterminants (propositions subordonnées, démonstratifs, compléments de nom...) précèdent généralement les déterminés.
- Le **temps** n'est pas grammaticalement exprimé. En revanche, l'**évaluation du procès** peut être exprimée au moyen d'auxiliaires.
- La **négation** est contenue dans un paradigme de formes modales.
- Les actants représentant les participants au procès (« sujet » ou « source » de l'action (S), « objet » ou cible de l'action (OBJ), « bénéficiaire ») sont **optionnels**.
- Le **marquage casuel est facultatif**, la position des arguments dans la phrase étant pertinente. Les marques fonctionnelles ou casuelles peuvent par ailleurs être utilisées à des fins discursives. En d'autres termes, **la structure informationnelle interfère avec la structure grammaticale**.
- Pour finir, les participants référencés et accessibles n'ont pas besoin d'être exprimés linguistiquement. Il est de ce fait difficile d'analyser une phrase en dehors de son contexte discursif.

### 3.3. Deux caractéristiques à la base de notre choix théorique

Deux caractéristiques de cette langue ont plus particulièrement guidé notre choix. La première a trait à la négation, la seconde, à l'expression des sentiments que peut inspirer un procès au locuteur.

#### 3.3.1. Négation et modalité

Le birman a la particularité d'avoir en distribution complémentaire, le morphème de la négation et des morphèmes modaux indiquant (entre autres) la factualité (« *actuality* ») de la proposition. Ainsi, comme le montre l'exemple (6), la négation neutralise la modalité REALIS et IRREALIS dans les énoncés assertifs informatifs.

---

<sup>15</sup> Il existe cependant des polysyllabes, lesquels sont majoritairement d'origine étrangère : pali, *môn*, anglais.

<sup>16</sup> En d'autres termes, le syntagme verbal est précédé de toutes ses expansions présentes (participants et compléments circonstanciels), et apparaît **toujours** en fin d'énoncé.

- (6) a. သတင်းစာ ဖတ် တယ် ။  
 𑜀𑜢𑜤𑜂𑜫`TiN-sa pha? T-ε  
 journal lire PVF:R.-ASS  
*[Je] lis le journal. ou [J'] ai lu le journal.*
- b. (မနက်ပြန်) သတင်းစာ ဖတ် မယ် ။  
 (mənɛʔpyaN) 𑜀𑜢𑜤𑜂𑜫`TiN-sa pha? m-ε  
 (demain) journal lire PVF:IR.-ASS  
*(Demain), [je] lirai le journal.*
- c. (မနက်ပြန်) (မနေ့က) သတင်းစာ မဖတ် ဘူး ။  
 (mənɛʔpyaN)/(mənɛ`Ka) 𑜀𑜢𑜤𑜂𑜫`TiN-sa mə pha? `Phu  
 (demain)/ (hier) journal NEG lire PVF:NEG  
*(Demain), [je] lirai pas le journal. ou  
 (Hier), [je] n'ai pas lu le journal.*

3.3.2. Grammaticalisation de l'évaluation

Par ailleurs, le birman marque explicitement voire grammaticalement, l'évaluation du locuteur quant au contenu de la proposition qu'il énonce — caractéristique qu'il partage avec d'autres langues tibéto-birmanes comme le lahu (Matisoff, 1973 : 226, 330)

Par exemple, la particule verbale (PV) 𑜀𑜢𑜤𑜂𑜫 /ʃa/ qui apparaît dans l'énoncé (7), exprime la compassion du locuteur envers les participants au procès décrit.

- (7) သူ ဘတ်(စ်)ကားပေါ်က လိမ့်ကျပြီး သေသွားရှာတယ် ။  
 𑜀𑜢𑜤𑜂𑜫 bas-`Ka pɔ Ka' leiN' ca' `pyi  
 3SG bus-voiture sur S. rouler tomber SUB  
 𑜀𑜢𑜤𑜂𑜫 `θwa 𑜀𑜢𑜤𑜂𑜫 ʃa T-ε  
 mourir AUX:parf. PV:empat. PVF:R-ASS  
*Après être tombé du bus, il est mort [le pauvre] !*

En (8), le verbe သင့် /θiN'/ qui signifie « être convenable » en tant que verbe plein, véhicule quand il est employé comme auxiliaire, l'idée d'une évaluation, d'un jugement (moral) fait par le locuteur.

- (8) သူ ဒီလို မပြောသင့်ဘူး ။  
 𑜀𑜢𑜤𑜂𑜫 di lo mə `pyɔθiN' `Phu  
 3SG DEM comme NEG dire AUX:néces.éval. PVF:NEG  
*Il n'aurait pas du te parler ainsi.*

Ainsi, la richesse des formes en birman relevant de la probabilité, du degré de certitude, de l'évaluation du contenu propositionnel par le locuteur, et la présence de morphèmes

indiquant la source de l'information, est un facteur qui milite en faveur d'un cadre conceptuel large prenant en compte d'autres modalités que celles relevant du possible et du nécessaire.

### 3.3.3. Caractéristiques pertinentes pour le choix d'un cadre théorique

L'interaction de la négation avec des formes modales, la richesse des formes relevant de la probabilité, du degré de certitude, de l'évaluation du contenu propositionnel par le locuteur, sont autant de facteurs qui militent en faveur d'un cadre conceptuel large prenant en compte d'autres modalités que celles relevant du possible et du nécessaire.

## 3.4. La grammaire fonctionnelle de Dik (1997)

Les caractéristiques du birman illustrées ci-dessus<sup>17</sup>, nous ont incité à opter pour un cadre théorique permettant, d'une part d'établir un lien entre négation et modalité, et d'autre part d'intégrer la dimension évaluative ou axiologique dans la définition des catégories modales.

Notre choix s'est porté sur la grammaire fonctionnelle de Dik (1997) et son modèle hiérarchisé de l'énoncé et ce pour les raisons suivantes.

Outre le fait que Dik distingue la modalité (domaine sémantique) du mode (expression morphologique de ce domaine) – condition nécessaire à une approche typologique –, les notions modales prises en compte dans son modèle, sont relativement nombreuses<sup>18</sup>, et non restreintes au possible et au nécessaire comme dans le modèle d'Auwera et Plongian (1998). Par ailleurs, la structuration de l'énoncé proposée par Dik permet de distinguer les deux niveaux minimum, qui sont postulés par de nombreux modèles théoriques dédiés à la modalité, à savoir, le niveau du contenu propositionnel (*dictum*) et un niveau de modalisation (*modus*).

Le tableau (4) présente la répartition, selon Dik, des catégories modales aux différents niveaux de l'énoncé : au niveau de la constellation verbale (ou « *State of Affairs* »), au niveau de la prédication, et au niveau de la proposition. Les notions

---

<sup>17</sup> Une troisième caractéristique, non-illustrée ci-dessus, a participé à ce choix d'un cadre conceptuel large de la modalité. Il s'agit de l'existence en birman de morphèmes indiquant la source de l'information, c'est-à-dire de morphèmes « évidentiels ».

<sup>18</sup> Le domaine de la modalité se divise en effet chez cet auteur en plusieurs sous-catégories modales, lesquelles interviennent aux différents niveaux de l'énoncé.

auxquelles renvoient ces différentes modalités sont données dans la dernière colonne du tableau.

**Tableau 4 : La modalité selon Dik (1997)**

Level 1 : (Core predication)	<b>inherent modality (M1)</b> (relations between the participants and the realization of the <i>SoA</i> )		ability, willingness of a participant to V a participant is permitted, obliged to V
Level 2 (extended predication)	<b>objective modality</b> (evaluation of the likelihood of the occurrence of the <i>SoA</i> )	<b>deontic objective modality (M2)</b>	evaluation in terms of a moral system, legal or social norms (obligatory, permissible, forbidden)
		<b>epistemic objective modality (M3)</b>	evaluation by the speaker in terms of his knowledge of <i>SoA</i> in general (certain, probable, possible, impossible)
	<b>polarity</b>		negative / positive
Level 3 (proposition)	<b>subjective modalities (M4)</b> (truth of the proposition)		speaker signals how certain he is about the truth (proposition is certain, likely, possible, unlikely true)
	<b>evidential modalities (M5)</b>	<b>inferential experiential quotative reportative</b>	how the speaker has obtained his assessment to the proposition
Level 4 (clause)	Illocutionary level		

#### 4. Modification du cadre conceptuel en relation avec les données

##### 4.1. Confrontation du modèle avec des données : remarques

La confrontation du modèle de Dik avec les données de diverses langues dont le birman, nous ont amené à proposer quelques modifications à ce modèle.

##### 4.1.1. Permission et obligation

Dans le modèle de Dik, les notions de permission et d'obligation peuvent être exprimées à la fois au niveau (1) et au niveau (2) de

l'énoncé, c'est-à-dire au niveau de la constellation verbale et au niveau de la prédication.

Or, ces notions, à la différence de la capacité ou du désir, ne nous semblent pas directement liées à l'agent du procès, mais dépendantes d'une contrainte ou de circonstances extérieures. En d'autres termes, la permission et l'obligation semblent être, toujours des modalités de niveau (2) (M2). Cette analyse rejoint la proposition d'Auwers & Plungian, qui distinguent nettement les modalités dues à la situation (« *participant external modality* ») des modalités internes au procès (« *participant internal modality* »).

L'exemple (9) illustre l'expression d'une modalité de niveau (1), ou niveau interne au procès. Le morphème နိုင့် /naiN/ indique la capacité du participant au procès à faire l'action décrite.

En (10) en revanche, le morphème ရှိ /ya'/ exprime une modalité due à la situation et non à l'un des participants au procès. La contrainte qui impose aux participants d'un shinbyu<sup>19</sup> de s'asseoir sur le trône est socioculturelle, et non le fait d'un individu particulier.

- (9) တို့မန္တလေးမှာက ဟိုအရင်က အဝီစိတွင်းရေဆိုတာကို  
 To' maNTa'le Ma Ka' ho-ʔəyiN-Ka'  
 (1P).PLUR Mandalay LOC TOP autrefois  
 ʔə-wi-si-'twiN ye sho Ta Ko yaʔ-kwεʔ'nε-'nε-Kə'le  
 artésien-puits eau dire PVF:R OBJ quartier é.peu-é.peu petit  
 ရပ်ကွက် နည်းနည်းကလေးကဘဲ သုံးနိုင်တာပါ  
 Ka' `bε `θoN naiN Ta Pa  
 TOP seulement utiliser AUX:capac. PVF:R PV:POL.  
*Dans le Mandalay de notre époque, peu de quartiers  
 seulement pouvaient (avaient la capacité à) utiliser l'eau des puits  
 artésiens.*

- (10) အဲဒီပေါ်မှာ ထိုင်ရတယ်။  
 `ʔε di pə ma thaiN ya' Tε  
 DEM:anaph. dessus LOC s'asseoir AUX:'GET' PVF:R.ass  
*On doit s'asseoir dessus [ces imitations de trône].*

<sup>19</sup> Le Shinbyu est une cérémonie bouddhique, au cours de laquelle un jeune garçon, reproduit l'itinéraire exemplaire du Bouddha lors du Grand Départ. Après une parade dans les rues vêtu et porté comme un roi, le jeune birman est ensuite conduit au monastère où il se fait tondre le crâne et prend les habits de moine pour quelques jours. Cette fête est, pour les parents, et surtout pour la mère de l'enfant, l'occasion d'acquérir des mérites.

4.1.2. Modalité et niveau de l'énoncé concerné

Les modalités appelées « *deontic objective* » (M2) et « *epistemic objective* » (M3) par Dik, sont, opératoires au même niveau de l'énoncé, en l'occurrence au niveau de la prédication étendue.

Cependant, il semble que ces deux types de modalités ne s'appliquent pas au même élément, au même objet. Les premières concernent l'**évaluation du procès** en termes de normes, tandis que les secondes expriment une **évaluation de la probabilité** du procès par le locuteur. Les modalités (M2) et (M3) ne doivent donc pas être considérées comme appartenant à la même strate de l'énoncé.

En birman, ces modalités sont exprimées par des morphèmes différents (cf. exemples (11) et (12)) et compatibles (cf. exemple (13)).

En (11), le procès est évalué en termes de normes ou de contraintes ; celles-ci sont sociales dans l'énoncé (a) et liées à la géographie en (b). En (11a), la réalisation du procès est subordonnée à des contraintes morales. En (11b), les contraintes qui pèsent sur la réalisation du procès sont liées à la situation géographique. Dans les deux cas, les contraintes, qu'il s'agisse de possibilité ou de nécessité, sont extérieures aux participants du procès et exprimées par le morphème /ya/ ရ.

En (12) en revanche, il ne s'agit pas d'évaluer le procès mais d'évaluer la possibilité d'occurrence de ce procès, c'est-à-dire sa probabilité. La notion de possibilité s'applique ici à la proposition entière, et non au procès décrit par la constellation verbale, c'est-à-dire par le verbe et ses arguments. Elle est liée au locuteur et ne dépend pas à de circonstances extérieures.

- (11) a. မင်းကို တစ်စုံတစ်ရာ မေးမြန်းခဲ့ရင် သွက်သွက်လက်လက် ဖြေရမယ် ။  
 `miN Ko tə-SoN-tə-ya `me`myaN Khe'  
 2SG OBJ un-CLF(paire)-un-chose demander PV:spt  
 yin θwε?-θwε?-le?-le? phye ya' m-ε  
 SUB:si promptement(adv) répondre AUX PVF:IR-ASS  
*S'(il) te demande quelque chose, (tu) dois répondre promptement.*

- b. ဒီ နေ့ ရာသီဥတု သာ ယာ လို့ ရွှေထိဂုံဘုရားကို မြင်ရတယ် ။  
 di ne' yaθi?u'Tu' θaya lo'  
 DEM jour saison/temps ê. plaisant SUB:cause  
 shweTəgoN-phə'ya Ko myiN ya' T-ε  
 Shwe Dagon-pagode OBJ voir AUX PVF:R-ASS  
 Aujourd'hui (comme il fait beau), on peut voir la pagode  
 Shwedagon.

- (12) ကျမ ဒီ လုံချည် ဝယ် နိုင် လိမ့် မယ် ။  
 cəma di loNChi  
 1SG (F.P) DEM longyi  
 wε naiN leiN' m-ε  
 acheter AUX:capac. PV:prob. PVF:IR-ASS  
 Je pourrai sûrement acheter ce longyi.

Pour finir, l'exemple (13) montrera la compatibilité des modalités évaluant le procès – (M2) chez Dik –, avec celles qui évaluent la probabilité d'occurrence de ce procès (M3). Ces deux types de modalités sont exprimées respectivement par les morphèmes modaux ရ /ya'/ et လိမ့် /leiN'/.

- (13) ...မေးခွန်းတွေကိုလဲ မင်း သိထားရလိမ့်မယ် ။  
 `me-`KhwaN-Twe Ko `ε  
 questionnaire-discours-PLUR OBJ aussi  
 `miN θí `tha ya' leiN' m-ε  
 2SG connaître AUX:résult. AUX:'GET' PV:prob. PVF:IR-ASS  
 Il te faudra connaître aussi les questions [qu'il a l'habitude  
 de poser...]  
 (litt. Il sera nécessaire que tu connaisses [et retiennes] aussi les  
 questions ...)

#### 4.1.3. Morphèmes modaux épistémiques

Par ailleurs, l'apparition simultanée, dans certains énoncés birmans, de plusieurs morphèmes modaux épistémiques, c'est-à-dire (selon Dik) des morphèmes liés à l'évaluation par le locuteur de ses connaissances concernant le procès, nous incite à postuler deux sous-catégories modales au niveau de la modalité « objective épistémique » (niveau propositionnel). Le birman marque en effet systématiquement la réalisation ou factuelité (REALIS vs. IRREALIS)<sup>20</sup> du procès. Préciser si le procès

<sup>20</sup> La notion de factuelité (« actuality ») quoique secondaire dans la définition de la modalité épistémique selon Dik, est fondamentale en birman. C'est en effet, une des rares notions grammaticales obligatoirement marquées dans cette langue. Ainsi dire si

est avéré ou envisagé, réalisé ou hypothétique est un paramètre obligatoire à remplir avant toute référence à la probabilité de réalisation. Car le birman a aussi à sa disposition des morphèmes grammaticaux ou des structures syntaxiques pour affiner son évaluation quant à la probabilité ou à la certitude de ce procès.

La particule မယ် /mɛ/ de l'exemple (14a) indique que le procès est envisagé. Il est cependant possible de spécifier la probabilité qu'a ce procès de se réaliser par l'ajout de morphème modaux comme en (14b) ou par l'utilisation d'une construction syntaxique particulière contenant un verbe rédupliqué (cf. énoncé (14c)).

Ainsi le morphème လိၵ်ႈ /leiN'/ présent en (14b) diminue la probabilité de voir le procès réalisé. Ce doute quant à la réalisation du procès est par ailleurs déjà exprimé par la présence de la PVF IRREALIS.

- (14) a. သူ ဒီ ကား ဝယ် မယ် ။  
 θu di `ka wɛ m-ɛ  
 3SG DEM voiture acheter PVF:IR-ASS  
*Il achètera cette voiture.*
- b. သူ ဒီ ကား ဝယ် ကောင်း ဝယ် လိၵ်ႈ မယ် ။  
 θu di `ka wɛ leiN' m-ɛ  
 3SG DEM voiture acheter PV:probPVF:IR-ASS  
*Il achètera sûrement cette voiture.*
- c. သူ ဒီ ကား ဝယ် ကောင်း ဝယ် မယ် ။  
 θu di `ka wɛ `KɔN wɛ m-ɛ  
 3SG DEM voiture acheter PTC acheter PVF:IR-ASS  
*Il achètera peut-être cette voiture*

A l'examen de ces données du birman, nous souhaitons modifier la composition de la catégorie modale de niveau (2) proposée par Dik. Nous proposons ainsi de diviser en la catégorie « *Objective Epistemic Modality* » en deux sous-catégories modales regroupant respectivement (a) les morphèmes permettant l'expression de la factualité du procès, (b) les morphèmes permettant l'expression de la probabilité de réalisation de ce procès.

---

le procès est avéré ou envisagé, réalisé ou hypothétique (REALIS vs. IRREALIS) est un paramètre obligatoire à remplir avant toute référence à une probabilité ou une certitude quant à sa réalité. Cette bipolarité entre procès 'actuel' vs. 'non-actuel', i.e. avéré ou envisagé, est exprimée au moyen des Particules Verbales Finales (PVF).

4.1.4. Les modalités énonciatives

En dernier lieu, nous proposons d'intégrer à notre modèle hiérarchisé les modalités de phrase – ou modalités énonciatives –, estimant qu'une théorie de la modalité se doit de les prendre en compte.

En effet, ces modalités de phrase ne sont pas considérées par Dik comme appartenant au domaine de la modalité. Pourtant, tout comme les modalités épistémiques ou évaluatives – respectivement (M3) et (M4) chez Dik –, elles sont liées au locuteur.

En outre, certaines langues marquent formellement ces modalités.. Par exemple, la modalité assertive qui permet de « distinguer un énoncé déclaratif ou simplement affirmatif d'un énoncé asserté où l'énonciateur engage pleinement sa responsabilité par rapport au fait présenté » (Desclés & Guentchéva, 2000 : 79) existe dans d'autres langues du monde. Ainsi, une absence de forme indiquera l'assertion en Inuit, tandis que la présence d'un morphème spécifique en choctaw (langue américaine, groupe muskogon), en caxinauà (langue amérindienne, groupe pano)<sup>21</sup> et en birman, marquera la prise en charge de l'assertion par le locuteur.

Ajoutons que d'autres langues encore possèdent des morphèmes amalgamant modalités de phrase et autres notions modales. C'est le cas du birman (cf. exemple (15)).

En d'autres termes, de nombreux faits de langue militent en faveur de cette intégration des modalités énonciatives au modèle.

L'énoncé de l'exemple (15a), montre que la modalité de phrase assertive est amalgamée à la modalité REALIS. Il s'oppose en cela à l'énoncé (b) qui contient la particule တာ /Ta/ véhiculant uniquement la modalité REALIS.

De même, en (15c), modalité interrogative et REALIS sont exprimées par un seul et même morphème, la particule ဘ /θə/.

- (15) a. ...ပိုင်ဆိုင်တဲ့ဟာတွေ အကုန်လုံး ပေးလိုက်တယ် ။  
 paiN-shaiN      Tε'      ha-Twe      ʔə-koN-'loN  
 posséder      REL:R      chose-PLUR      toutes  
 `pe      laiʔ      T-ε  
 donner      AUX:term.      PVF:R-ASS  
 [J'asserte que] (il) a donné toutes les choses qu'il possédait.

<sup>21</sup> Ces langues sont citées par Desclés & Guentchéva (2000).

- b. ... ပိုင်ဆိုင်တဲ့ဟာတွေ အကုန်လုံး ပေးလိုက်တာ ပေါ့နော် ။  
 paiN-shaiN Tε' ha-Twe ?ə-koN-'loN  
 posséder REL:R chose-PLUR toutes  
 `pe lai? Ta Pɔ' no  
 donner AUX:term. PVF:R PP:excl PDS:excl.  
*(Il) a donné toutes les choses qu'il possédait, (tu sais) ?!*
- c. ...ပိုင်ဆိုင်တဲ့ဟာတွေ အကုန်လုံး ပေးလိုက် (သ) လား ။  
 paiN-shaiN Tε' ha-Twe ?ə-koN-'loN  
 posséder REL:R chose-PLUR toutes  
 `pe lai? (θə) `la  
 donner AUX:term. PVF:R.QST PP:QST  
*A-t-(il) donné toutes les choses qu'il possédait ?*

#### 4.2. Adaptation du modèle

Récapitulons les modifications apportées au modèle hiérarchisé de la modalité proposé par Dik (1997).

Tout d'abord, nous postulons, à la différence de Dik (1997) que les modalités exprimant la possibilité ou l'obligation ne relèvent pas du même niveau que celles exprimant le désir ou la capacité. Les premières appartiennent au niveau (B) ou niveau de la prédication, et sont l'expression de contraintes extérieures au procès. Les secondes en revanche, sont des modalités de niveau (A) ou niveau de la « potentialité inhérente ». Ce sont, à l'image du désir et de la capacité, des modalités internes au procès et liées aux participants de ce dernier.

Par ailleurs, nous souhaitons modifier la composition du niveau médian, le niveau (C) « Epistémico-factuel ». Plus exactement, nous proposons de redéfinir les types de modalité opératoires à ce niveau. Ce dernier serait alors divisé en deux sous-catégories, la première comprenant les modalités EPISTEMIQUES exprimant la probabilité, la seconde regroupant (ii) la factualité et la polarité.

En dernier lieu, nous avons souhaité intégrer dans ce modèle hiérarchisé des valeurs modales, les valeurs illocutoires et la politesse comme opérateurs modaux d'un cinquième niveau « énonciatif ».

Le tableau (5) ci-dessous récapitule les modifications que nous avons apportées au modèle de Dik.

**Tableau (5) : Récapitulatif des différentes modalités et des niveaux auxquels elles interviennent**

Dik	Modèle modifié				
1	Niveau (A)	± Potentialité Inhérente			
		Capacité, Désir			
2	Niveau (B)	± « déontique »			
		Possibilité, Obligation			
	Niveau (C)	« Epistémico-factuel »			
		Modalités Epistémiques Degrés de probabilité	Factualité (« actuality ») • REALIS • IRREALIS	Polarité • Négation	
3	Niveau (D)	« Subjectif »			
		Modalités Évaluatives	Modalités Évidentielles		
		APPRECIATIVE	VALEUR DE VERITE	(directe) MIRATIF TESTIMONIAL etc...	(indirecte) QUOTATIF etc...
(4)	Niveau (E)	« Enonciatif »			
		DECLARATIVE (Assertive)	INTERROGATIVE	IMPERATIVE	EXCLAMATIVE (expressive)

### 5. Troisième étape : utilisation du cadre conceptuel modifié pour la description d'une langue

Ayant délimité notre domaine de recherche à la modalité, ayant choisi un cadre conceptuel susceptible de nous permettre de comparer des langues entre elles, nous avons entrepris l'analyse des expressions modales du birman dans une perspective typologique, troisième étape de notre démarche.

#### 5.1. Pertinence du modèle pour notre analyse

Le résultat de cette étude confirme le caractère essentiel de la modalité en birman.

##### 5.1.1. Omniprésence de la modalité en birman

En effet, la modalité, qu'il s'agisse de modalité factuelle, évidentielle ou énonciative, est la seule notion grammaticale obligatoirement exprimée dans le SV. Par ailleurs, les formes véhiculant des notions modales sont nombreuses (cf. tableau des formes modales par niveau présenté en page XX). Ainsi, les deux tiers des auxiliaires répertoriés (19/32) sont utilisés pour

exprimer des modalités ; quant aux particules verbales finales (PVF), elles véhiculent exclusivement des notions modales.

5.1.2. Diversité des formes modales

Nous retiendrons aussi que les formes employées pour exprimer des notions modales sont très diverses en birman : auxiliaire – i.e. verbe grammaticalisé –, particules, constructions syntaxiques, combinaisons idiomatiques de morphèmes, expressions figées, phrases complexes. Cette diversité de formes est illustrée par les exemples (16) à (18).

Le premier exemple (16) contient un auxiliaire modal véhiculant une modalité de niveau (A) et une particule marquante discours rapporté, i.e. la modalité « évidentielle quotative ».

Dans l'exemple (17), la modalité de niveau (A), i.e. l'intention du 'locuteur-et-participant au procès' à faire le procès, est marquée par l'expression indécomposable လာမလို့ /*mə lo'*/.

En (18) en revanche, la modalité épistémique de niveau (C) est véhiculée par une construction syntaxique particulière.

- (16)      အမ မသွားနိုင်ဘူး ၊ မသွားနဲ့တဲ့ ။  
 ?ə-ma'              mə 'θwa naiN              'Phu  
 grande sœur              NEG aller      **AUX:capac.**      PVF:NEG  
 mə 'θwa      nε'                              Tε'  
 NEG aller      PVF:NEG.IMP.              **QUOT**  
*Tu (grande sœur) ne peux pas y aller. N'y va pas, dirent-ils.*

- (17)      မနေ့က လာမလို့ တဲ ။  
 məne'Ka'      la      mə-lo'              'bε  
 hier              venir      **intention**              PP:excl.  
*(Je) souhaitais venir hier. [Mais je ne l'ai pas fait et je le regrette.]*

- (18)      မနေ့က သူ လာ ရင် လာ ခဲ့ မယ် ။  
 məne'Ka'      θu la      yiN      la      Khe' mε  
 hier      3SG      venir      SUB:si venir      PV:spt      PVF:IR.ass  
*Il est peut-être venu hier.*

5.1.3. Variété dans les notions modales linguistiquement exprimées

Cette étude a également montré que les notions modales linguistiquement exprimées sont nombreuses et variées en birman, et non réduites aux traditionnelles notions de possibilité, d'obligation et de probabilité. Ceci est illustré par l'exemple (19).

Celui-ci contient le verbe ပျော် /pyo/ « être heureux », qui lorsqu'il est employé comme auxiliaire, indique une évaluation positive du procès par le locuteur.

- (19) a. မန္တလေး ကို သွားပျော်တယ် ။  
 maNTə`le Ko `θwa pyo Tε  
 Mandalay DIR aller AUX:évaluat. PVF:R.ass  
*Ça vaut le coup d'aller à Mandalay.*  
*\*Je suis heureux d'aller à Mandalay*

- b. မန္တလေး ကို သွားတာပျော်တယ် ။  
 maNTə`le Ko `θwa Ta pyo Tε  
 Mandalay DIR aller PVF:R AUX:évaluat. PVF:R.ass  
*Je suis heureux d'aller à Mandalay.*

(litt. *Le fait d'aller à Mandalay, je suis heureux.*)

En résumé, si l'on considère les différents types de modalité tels que nous les avons définis à l'aide du cadre théorique proposé en § 4.2., le birman est plutôt bien fourni en expressions modales de toutes sortes, qu'il s'agisse de modalités inhérentes, déontiques, épistémiques, évaluatives, évidentielles ou énonciatives. Ceci est synthétisé dans le tableau des formes modales par niveau présenté en page XX.

## 5. Conclusion ou la dernière étape de la démarche

L'étude et l'analyse des nombreuses expressions modales du birman ne clôture cependant pas notre travail de linguiste s'inscrivant dans une démarche typologique.

Ce cadre conceptuel que nous avons choisi et modifié à l'examen des données du birman, après l'avoir limité à un champ linguistique bien défini, i.e. la modalité, doit maintenant être évalué à la lumière de nouveaux idiomes. En le confrontant aux données d'autres langues, il sera possible d'en mesurer la pertinence et la validité, voire de le faire évoluer.

C'est la dernière étape de la démarche du linguiste qui vise à décrire, analyser et comparer des langues, avec pour but ultime, la recherche d'invariants linguistiques.

**Références citées :**

- ALLOTT Anna & John OKELL, 2001, *Burmese / Myanmar : a dictionary of grammatical forms*, Richmond (Surrey): Curzon Press.
- AUWERA Johan Van der & Vladimir A. PLUNGIAN, 1998, "Modality's map", *Linguistic Typology* 2-1, pp. 79-124.
- BHAT D.N.S., 1999, *The prominence of tense, aspect and mood*, Amsterdam : John Benjamins (Studies in Language Companion Series 49)
- BYBEE Joan.L., PAGLIUCA W. & PERKINS R., 1994, *The evolution of grammar : Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World*, Chicago: University of Chicago Press.
- BERNOT Denise., 1958, "Rapports phonétiques entre le dialecte marma et le birman", *BSLP* LIII, Paris, p. 273-294.
- , 1968, "L'orientation du procès en birman", *Revue de l'Ecole Nationale des Langues Orientales*, Paris.
- , 1973, "Unicité syntaxique de la proposition en birman", *BSLP* LXVIII, Paris, p. 249-253.
- , 1980, *Le prédicat en birman parlé*, Paris: SELAF.
- , 1992-1993, "Economie d'actants et de marques en birman", *Modèles Linguistiques* 28, t. XIV/2, Lille: Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, p. 155-177.
- BERNOT Lucien, 2000, *Voyage dans les sciences humaines : Qui sont les autres?*, Paris: Presses Universitaires de Paris-Sorbonne (CREOPS).
- CHUNG S. & A. TIMBERLAKE., 1985, "Tense, aspect and mood", In: *Grammatical categories and the lexicon - T. Shopen (eds)*, Cambridge: Cambridge University Press ( III), pp. 202-258.
- CINQUE Guglielmo, 1999, *Adverbs and Functional Heads - A Cross-Linguistic Perspective*, New York: Oxford University Press (Oxford Studies in Comparative Syntax).
- CORNYN William S., 1944, "Outline of Burmese grammar", *Language* 20-4 suppl., Baltimore: Linguistics Society of America, p. 3-34.
- De KONINCK Rodolphe, 1994, *L'Asie du Sud-Est*, Paris: Masson (Collection géographie).
- DESCLÉS Jean-Pierre & Zlatka GUENTCHÉVA, 2000, "Enonciateur, locuteur, médiateur", In: *Les rituels du dialogue*, A. Monod Becquelin & Ph. Erikson (eds), Nanterre: Société d'Ethnologie. p. 79-111.
- DIK Simon C., 1997, *The Theory of Functional Grammar - Part 1 : The Structure of the Clause*, Berlin: Mouton de Gruyter, vol. 1, 1989 (1ère impr.).

- FRAWLEY William., 1992, *Linguistic Semantics*, Hillsdale: Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.
- GIVÒN Talmy., 1984, *Syntax : a functional typological introduction*, vol. I, Amsterdam: John Benjamins
- , 1995, *Functionalism and grammar*, Amsterdam: John Benjamins.
- GORAL Donald R., 1988, "Modal verbs and generative grammar", *LTBA* 11/2, Berkeley: University of California, Berkeley, p. 7-24.
- KRATZER Angelika, 1981, "The Notional Category of Modality", In: *Words, Worlds, and Contexts : new approaches in word semantics*, Hans-Jürgen Eikmeyer & Hannes Rieser (eds), Berlin: W. de Gruyter, p. 39-74.
- LAMBRECHT Knud, 1994, *Information structure and sentence form. Topic, focus, and mental representations of discourses referent*, Cambridge: Cambridge University Press.
- LAMPERT Günther & Marina LAMPERT, 2000, *The Conceptual Structure(s) of Modality : Essences and Ideologies - A study in Linguistic (Meta-)Categorization*, Frankfurt: Peter Lang.
- LAZARD Gilbert, 1999, "Comment comparer l'incomparable ?", In: *Typologie des langues, Universaux linguistiques (Actes du Colloque)*, Nanterre : LINX, pp. 15-30.
- LE QUERLER Nicole, 1996, *Typologie des modalités*, Caen: Presses Universitaires de Caen.
- LYONS John, 1977, *Semantics 2*, Cambridge: Cambridge University Press, vol. 2.
- MATISOFF James A., 1973, *The grammar of Lahu*, Berkeley: University of California Press (Linguistics).
- ,(1991), « Sino-Tibetan Linguistics : Present state and futur prospects. » *Annual Review of Anthropology* 20, 469-504.
- MAYNARD Senko K., 1993, *Discourse Modality : Subjectivity, emotion and voice in the Japanese language*, Amsterdam; Philadelphia: John Benjamins (Pragmatics and Beyond, New Series), vol. 24.
- MEUNIER André, 1974, "Modalités et communication", *Langue Française* 21, Paris: Larousse, p. 8-25.
- MINN LATT, 1962, « First Report on Studies in Burmese Grammar », *Archiv orientální*, Praha: Czechoslovak Academy of Sciences, p. 49-115.
- , 1963, « Second Report on Studies in Burmese Grammar », *Archiv orientální*, Praha: Czechoslovak Academy of Sciences, p. 230-273.

- , 1964, « Third Report on Studies in Burmese Grammar », *Archiv orientální*, Praha: Czechoslovak Academy of Sciences, p. 265-292.
- OKELL John, 1969, *A Reference Grammar of Colloquial Burmese*, 2 Vol., London: Oxford University Press.
- PALMER F.R., 1986, *Mood and Modality*, Cambridge: Cambridge University Press, vol. 1.
- PAPAFRAGOU Anna, 2000, *Modality : Issues in the semantics-pragmatics interface*, Amsterdam; New York: Elsevier
- PE MAUNG TIN, 1956, "Some features of the Burmese Language", *Journal of the Burma Research Society* 39-2, Rangoon: Burma Research Society, University Estate, p. 193-202.
- PRUITT William, 1994, *Etude linguistique de nissaya birmans. Traduction commentée de textes bouddhiques*, Paris: Presses de l'Ecole Française d'Extrême-Orient (Monographies), vol. 174.
- SAINT-JOHN Rev. A, 1936, *Burmese self-taught (in Burmese and Roman characters) with phonetic pronunciation*, London: E. Marlborough & Co. Ltd.
- STEWART J.A., 1955, *Manual of Colloquial Burmese*, London: Luzac & Company.
- SWEETSER Eve E., 1982, "Root and Epistemic Modals : Causality in Two Worlds", *Proceedings of the Eighth Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society (BLS) 8*, Berkeley, CA: Berkeley Linguistics Society, pp. 389-405.
- Van VALIN R.D. & LAPOLLA R., 1997, *Syntax. Structure, Meaning and Function*, New York: Cambridge University Press (Cambridge Textbooks in Linguistics)
- VION R., 2003, « Le concept de modalisation : vers une théorie linguistique des modalisateurs et de la modalité », in *Cercle de Linguistique d'Aix-en-provence, Travaux 18*, Touratier C. (ed), p. 209-230

## Abréviations

ASS	assertif	F.P.	femme parlant
AUX	auxiliaire	H.P.	homme parlant
CLF	classificateur	IR	irréalis
DEM	démonstratif	NEG	négation
DIR	directionnel	NOM	nominalisateur

PDS	particule discursive	R.	réalis
PLUR	pluriel	REL	relateur
POL	politesse	S.	source (« sujet », ablatif)
PP	particule de (fin de) proposition	SG	singulier
PTC	particule	spt	spatio-temporel
PVF	particule verbale finale	SUB	subordonnant
PV	particule verbale		